



Communauté de communes du canton de Champtoceaux

Commune de : LA VARENNE

Pour ORANGE, les servitudes à prendre en compte dans le nouveau plan local d'urbanisme concernent la station et la liaison hertzienne suivantes :

Servitudes de type PT1 :

Station hertzienne : LE CELLIER (CCT n° 044 22 048 – ANFR n° 044 022 0048)

La zone de protection autour de ce centre de deuxième catégorie est constituée par un cercle de 1500 mètres de rayon (zone surlignée en jaune sur l'extrait du plan ci-joint). Il y est interdit aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour ces appareils un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.

Cette servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques a été instituée par le décret du 17 juin 1993 (ci-joint, extrait du plans FH 92 NTE 81B, échelle 1/25000).

Servitudes de type PT2 :

Liaison hertzienne : LA VARENNE - SAINT GEREON

Tronçon LA VARENNE – LANDEMONT

La zone secondaire de dégagement protégeant la station est constituée par un couloir de 2000 m de long par 100 mètres de large dans l'azimut 132° 44', où la hauteur maximum autorisée pour toute construction nouvelle est de : 74 mètres d'altitude N.G.F. (partie surlignée en vert sur l'extrait de plan ci-joint)

Cette servitude de protection radioélectrique contre les obstacles a été instituée par le décret du 15 mars 1990. (ci-joint, l'extrait du plan FH 88 NTE 049, échelle 1/25000).

En cas de construction nouvelle de grande hauteur comme un silo, une éolienne ou bien dans la perspective d'une rehausse de construction existante, aux abords des zones de servitudes, veuillez nous consulter afin que ces obstacles ne soient pas implantés dans l'axe d'une liaison hertzienne.

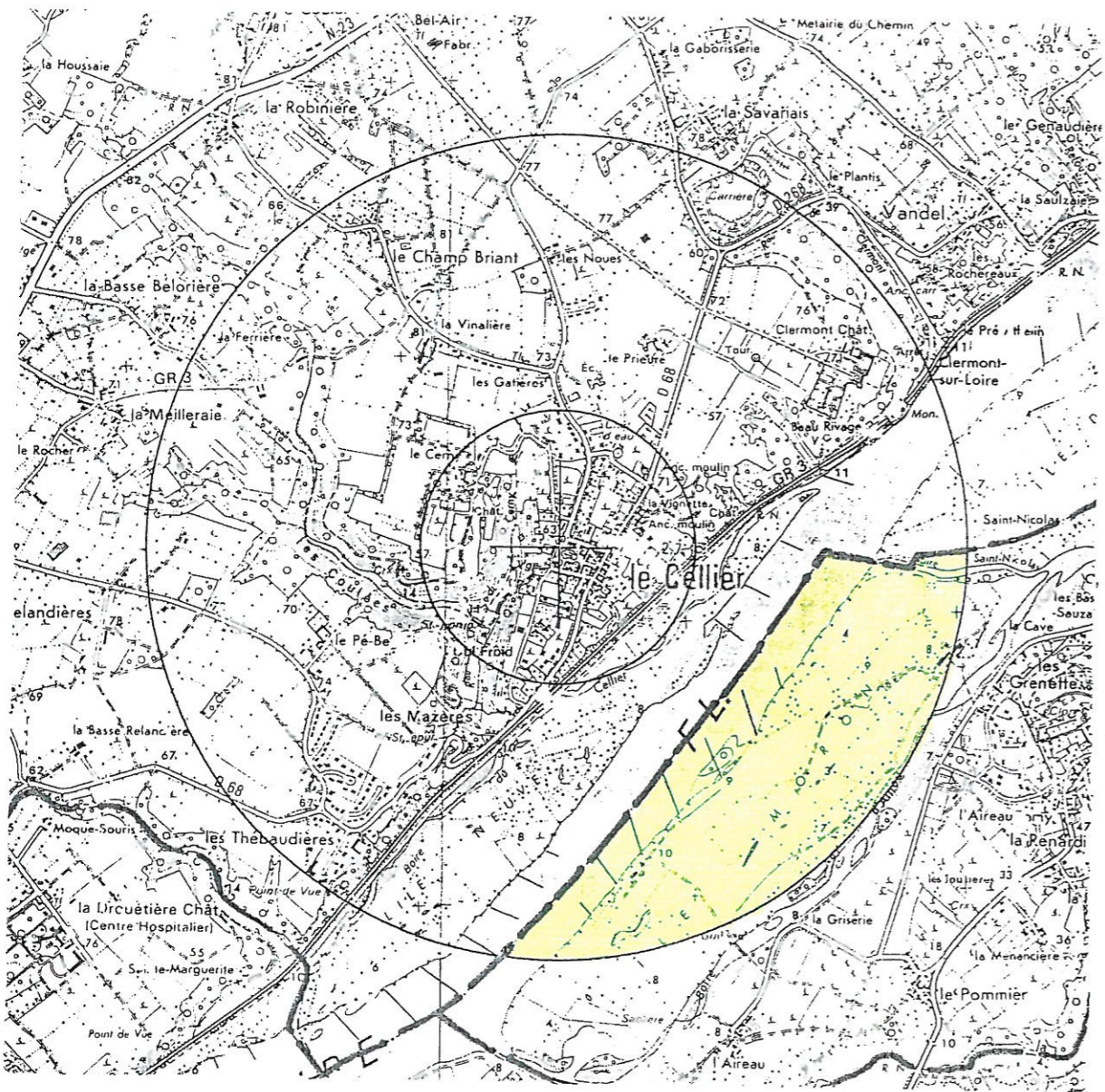
Service à consulter :

France Télécom - U.P.R. Ouest
Service DA / Servitudes
5 rue du Moulin de la Garde
BP 53149
44331 NANTES Cedex 3

STATION DE : LE CELLIER, CCT

ARRETE DE CLASSEMENT N° 4648 EN DATE DU 20 NOVEMBRE 1986

DÉCRET DU
17 JUIN 1993



Extrait du plan
FH 92 NTE 8.1B
échelle: 1/25000

COMMUNES ET DEPARTEMENTS INTERESSES

LE CELLIER LA VARENNE

44 LOIRE ATLANTIQUE - 49 MAINE ET LOIRE

Préf : NANTES

Préf : ANGERS

DÉCRET DU

LA VARENNE

LANDEMONT

15 MARS 1990

C.C.T. 049 22 035

C.C.T. 049 22 033

74m (N.G.F.)

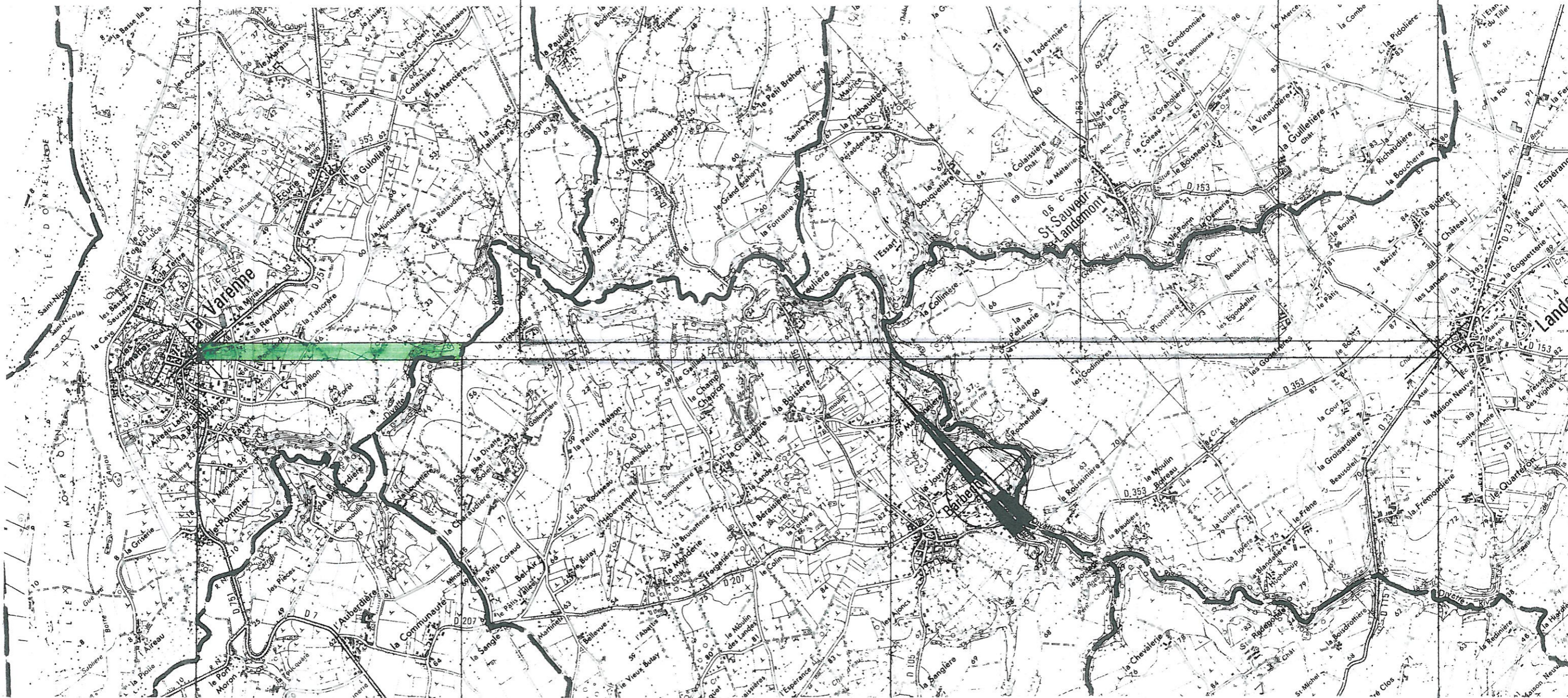
25m

105m

110m

DÉCRET DU

15 MARS 1990



Extrait du plan
 FH 88 NTE 049
 échelle : 1/25000

LA VARENNE

BARBECHAT
 44 LOIRE ATLANTIQUE Préfecture NANTES

LANDEMONT

49 MAINE ET LOIRE Préfecture ANGERS

RESSSES